



---

## Les patrons lancent de nouvelles flèches contre le CDI

Denis Cosnard, Le Monde Économie, 18.11.2015

Ne soyez pas timide, monsieur le Premier Ministre ! Quitte à retoucher le code du travail, allez-y franchement, et remettez en question le contrat à durée indéterminée (CDI). Tel est, en résumé, le message envoyé cette semaine au gouvernement par plusieurs pans du patronat, au nom de la compétitivité du pays et du développement de l'emploi. Avec l'espoir que le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, relaiera leurs suggestions, lui qui aime tant briser les tabous de la gauche.

Mercredi 18 novembre, ce sont les représentants des groupes étrangers présents en France, comme l'allemand Siemens ou le suisse Roche, qui sont montés au créneau. Chaque année, ils font le point sur l'image de l'Hexagone auprès de leurs maisons mères. Longtemps, ils se sont lamentés de la perte de compétitivité de la France. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le « choc de simplification » et la première loi Macron leur ont redonné de l'optimisme.

« Nous disposons aujourd'hui de nouveaux arguments pour convaincre nos maisons mères » d'investir en France, affirment-ils dans le manifeste dévoilé à l'occasion de leur rendez-vous annuel, Les Etats de la France.

Aucune euphorie pour autant. En un an, la part des responsables d'entreprises étrangères affirmant leur intention d'investir dans l'Hexagone est certes passée de 23 % à 31 %, selon un sondage réalisé fin octobre par Ipsos auprès de 200 d'entre eux. Mais les deux tiers des dirigeants déclarent toujours que la France n'est pas un pays attractif, et qu'ils ne comptent donc pas y injecter de l'argent.

## « Un aménagement crucial »

« Le principal problème, c'est le droit du travail, qui est d'une complexité démentielle, assure Gérald Karsenti, le PDG de Hewlett-Packard Enterprise France. Nos maisons mères regardent la France en se disant : "Quand on y embauche, on n'a pas la flexibilité qui existe ailleurs pour diminuer l'effectif en fonction de l'état de l'économie." »

Les groupes étrangers demandent donc à l'Etat d'accélérer le rythme des réformes, pour réduire le coût du travail, simplifier les procédures et assouplir les contraintes sociales. « Le cadre du CDI n'est plus compatible avec les besoins de notre économie », plaide M. Karsenti.

Les entreprises de services tiennent un langage très voisin. « Aménager le contrat de travail est crucial pour inciter à l'embauche dans un environnement incertain où les difficultés à licencier font partie des freins à la création d'emplois », estime le Groupement des professions de services (GPS), qui a tenu, mardi, ses premières assises.

## « Réformer n'est pas casser »

Parmi les trente propositions remises à M. Macron figure en bonne place l'instauration d'un nouveau contrat de travail, qui remplacerait le CDI comme le contrat à durée déterminée (CDD). Ce contrat de mission serait conclu sans limitation de durée, mais pourrait s'arrêter en fonction de la vie de l'entreprise, par exemple en cas de perte d'un client majeur ou de fin d'un surcroît temporaire d'activité.

« Peut-on encore travailler toute sa vie dans la même entreprise ? Evidemment non », argumente Christian Nibourel (Accenture), le président du GPS. En attendant la mise en place de cet hypothétique contrat, les patrons des services préconisent d'assouplir les règles actuelles. Les entreprises pourraient par exemple recourir au travail à temps partiel même pour moins de 24 heures par semaine. Le délai de carence qui contraint les salariés à retourner au chômage entre deux contrats pourrait aussi être réduit.

Le gouvernement se laissera-t-il fléchir ? Le 3 novembre, le président du Medef, Pierre Gattaz, avait lancé une première salve contre le CDI, un contrat « très inquiétant, très anxieux » à ses yeux. « Réformer, ce n'est pas faire le choix de tout casser, de la régression », avait répondu le premier ministre le lendemain, en annonçant une refonte du code du travail, mais sans remise en question des 35 heures ni du CDI. Un premier projet de loi doit être présenté en février ou mars 2016. D'ici là, le patronat n'entend pas lâcher prise. □

---